



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère des Affaires Etrangères

I^{ERE} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

19-30 JUIN 2006

**Allocution de M. Abdelwaheb Abdallah,
Ministre des Affaires Etrangères
au Segment de Haut Niveau
Genève , le 20 Juin 2006**

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à cette auguste assemblée et d'exprimer le sentiment d'estime et de considération de la Tunisie à l'endroit des éminentes personnalités présentes aujourd'hui à l'occasion de l'inauguration des travaux du nouveau Conseil des droits de l'Homme.

Je voudrais, Monsieur le Président, saisir cette occasion pour vous exprimer nos chaleureuses félicitations pour votre désignation à la présidence du Conseil et vous assurer de notre confiance et de notre volonté à coopérer pleinement avec vous dans l'accomplissement de votre tâche.

Mes félicitations s'adressent également à tous les membres du Conseil pour leur élection à cette haute instance onusienne. La Tunisie est disposée à coopérer pleinement avec eux en vue de permettre au Conseil de mener à bien sa mission.

Je voudrais en outre exprimer nos vifs remerciements à tous les Etats frères et amis qui ont bien voulu apporter leur soutien à l'élection de la Tunisie. La Tunisie apprécie à sa juste valeur cette marque de confiance de la part de la Communauté internationale qui ne peut que renforcer l'engagement de notre pays et sa détermination à continuer son œuvre pour faire avancer la cause des droits de l'Homme, aussi bien à l'échelle nationale que dans le monde.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Tout en exprimant sa fierté d'appartenir au nouveau Conseil, la Tunisie est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent et de l'ampleur des enjeux qui se présentent et des défis qui restent à relever.

La décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de créer un Conseil des droits de l'Homme en remplacement de la Commission des droits de l'Homme est assurément une décision historique et un tournant décisif qui traduisent l'importance grandissante que représentent aujourd'hui les droits humains dans leur acception globale et ne manquera pas de donner une impulsion supplémentaire sur la voie de la protection et de la promotion de ces droits.

La Tunisie qui a soutenu les propositions du Secrétaire général des Nations Unies pour le renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme, forme l'espoir que ce Conseil, fort de l'engagement de tous ses membres, sera à même d'apporter une contribution efficace à l'action de la communauté internationale visant à faire en sorte que les droits humains soient intimement liés aux autres impératifs du développement et de l'épanouissement politique, économique, social et culturel de l'être humain où qu'il se trouve.

Les droits économiques et sociaux, le droit à l'éducation, le droit pour les femmes à l'égalité ont besoin d'être davantage défendus ou raffermis.

Il convient de rappeler que dans sa résolution portant création du Conseil, l'Assemblée Générale a appelé ce nouvel organe à s'acquitter de ses attributions dans la transparence, l'équité et l'impartialité et sur la base d'informations objectives et crédibles.

Il est également du rôle du nouveau Conseil de favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la communauté internationale et d'aider à concilier entre particularités nationales et régionales, et de souligner le devoir pour chaque Etat de promouvoir tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales, d'autre part.

Le développement, la paix et la sécurité dans le monde étant aujourd'hui indissociables, il incombe à l'ensemble de la Communauté internationale d'encourager le dialogue à travers le Conseil des droits de l'Homme, en vue d'une meilleure coopération et d'une parfaite et harmonieuse entente entre les civilisations, les cultures et les religions.

Le Conseil accordera certainement et parallèlement à l'action des Etats et des organisations internationales et régionales, une attention particulière à d'autres questions importantes, telles que la promotion de l'éducation et de la diffusion de la culture des droits de l'Homme et le rôle de la société civile et des médias, dans l'enracinement des cultures de tolérance, de dialogue et de compréhension mutuelle.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

De par sa situation géographique et son rôle historique de carrefour de civilisations et de cultures, la Tunisie est attachée à l'ouverture, à la paix, à la tolérance, à la liberté et à l'entente avec les autres nations. C'est pourquoi, elle demeure tournée vers l'avenir, d'une manière confiante, poursuivant son effort

dans l'affermissement de son choix d'une société moderne et la consolidation de son approche des droits de l'Homme.

Cette approche globale s'est traduite notamment par l'adoption des mesures d'ordre législatif et institutionnel nécessaires qui ont renforcé la protection et la promotion des droits de l'Homme, désormais en parfaite harmonie avec les normes internationales en la matière. Dans ce cadre, je voudrais rappeler que notre pays a ratifié toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

L'attachement de la Tunisie à la protection et à la défense des droits de l'homme s'est traduit, depuis le Changement du 7 novembre 1987, par l'instauration de programmes spécifiques d'enseignement des droits de l'homme, aussi bien dans les écoles et les établissements d'enseignement secondaire et supérieur que dans l'enseignement spécialisé dispensé aux magistrats, aux agents de l'application des lois et aux agents de la fonction publique. Ceci consacre la volonté politique de diffuser la culture des droits de l'homme.

La Tunisie qui a fait de l'enseignement des droits de l'homme un axe privilégié de sa politique éducative, a pleinement adhéré aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). La première phase du nouveau programme (2005-2007) conforte la Tunisie dans sa conviction quant à la nécessité de poursuivre les efforts dans ce domaine.

Les vastes réformes politiques, économiques et sociales préconisées depuis le 7 novembre 1987, par le Président Zine El Abidine Ben Ali, et suivies, depuis, personnellement par le Chef de l'Etat, ont eu pour objectif majeur de faire de la Tunisie un Etat de droit moderne s'inspirant des valeurs universelles de liberté, de justice et de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ce choix volontaire, souverain et irréversible auquel l'ensemble du peuple tunisien a adhéré, est fondé sur les valeurs de solidarité, de tolérance et d'ouverture.

La réforme constitutionnelle de 2002 a consacré la garantie des droits de l'homme, des libertés individuelles et publiques et l'exercice effectif de la démocratie et du pluralisme politique. Cette réforme se présente comme étant une importante réalisation dans le processus de la consolidation des fondements de la démocratie et de l'Etat de droit en Tunisie.

Parallèlement à ces réalisations, la Tunisie est parvenue à la consécration des valeurs d'entente, de tolérance, de solidarité et de lutte contre l'extrémisme

et le fanatisme. Notre pays a également lutté contre le terrorisme, dans le cadre de la loi.

La promotion des droits de l'homme demeure un engagement et une action continuus qui requiert la conjugaison des efforts des différentes parties sur la scène internationale.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

En sa qualité de membre du nouveau Conseil, la Tunisie appelle au renforcement du dialogue et de la solidarité entre tous les membres de la Communauté internationale, en vue d'œuvrer ensemble, dans le cadre de la légitimité internationale, en faveur de l'élimination de tous les facteurs qui nourrissent la frustration, le sentiment d'injustice et de désespoir, générateurs de haine, d'extrémisme et de violence.

La Communauté internationale est également appelée à contribuer d'une manière effective à permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes dont particulièrement son droit à l'établissement de son Etat indépendant ayant pour capitale El Qods, ce qui permettra de réaliser l'instauration de la paix et de la sécurité pour tous les peuples de la région.

Permettez-moi, enfin, Monsieur le Président, de souhaiter plein succès à cet auguste organe, qui vient renforcer les institutions de l'Organisation des Nations Unies et contribuer à leur rayonnement et à l'édification d'un monde où prévalent la paix, le développement et la solidarité.

Je vous remercie